



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Le 29 octobre 2019, sont entrés en vigueur les Règlements suivants :

- Règlement numéro 350-2019 modifiant le règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificat.
- Règlement numéro 351-2019 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement.
- Règlement numéro 352-2019 modifiant le règlement 200-2000 relatif à la construction.
- Règlement numéro 353-2019 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage.

Ces règlements peuvent être consultés du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 4^e jour de novembre deux-mille-dix-neuf.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4 novembre 2019 entre 12 h et 12 h 30 et sur le site Web : www.lacducerf.ca ainsi que dans le journal Le Courant, édition du 6 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de novembre deux-mille-dix-neuf.


Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière